

Protocole pour la reprise des cours

1°) Principes fondamentaux

- ✓ **Objectif** : assurer la reprise des cours et la continuité pédagogique en respectant les préconisations sanitaires.
- ✓ **Mise en œuvre** : le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, la formation, l'information et la communication.
- ✓ **Objectifs pédagogiques** : l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il faut éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.
- ✓ **Limitation de l'effectif** : accueil des 6^{èmes} et des 5^{èmes} par demi-groupes donc, au maximum, 91 élèves par semaine.

2°) Protocole sanitaire et organisation de la mise en œuvre des gestes barrière

Équipement des élèves : chaque élève devra venir muni de ses masques (3), d'une poche par masque pour les ranger (sans mélanger le propre et le sale) et d'une gourde ou une petite bouteille d'eau.

Le masque devra être porté dès l'entrée au collège.

Sur la base d'une utilisation maximale de 4h00, l'élève devra changer de masque lors de la pause méridienne (juste après le repas un AED accompagnera les élèves en salle pour récupérer le masque propre).

Les jours où il y a EPS un masque supplémentaire est nécessaire.

En cas d'oubli, le collège fournira des masques jetables. Si des familles ont des difficultés pour face à cette dépense, merci de contacter Mme Beille ou Mme Riune-Lacabe.

Équipement des adultes : les adultes doivent porter un masque en présence des élèves notamment en classe et dans toutes les situations où le respect de la distanciation n'est pas garanti. L'établissement fournira les masques sur la base d'un masque par demi-journée travaillée.

Retour au collège : un accueil spécifique sera organisé lors de la première matinée comprenant notamment un temps de formation aux gestes barrière pour chaque groupe classe, un temps d'expression libre sur la période de confinement encadré autant que possible par les professeurs principaux. Un espace d'écoute et de discussion individuel ou en petit groupe sera proposé aux élèves.

A – Accueil des élèves et organisation des récréations

Cours de récréation sur 2 zones :

- la cour pour les classes de 6^{ème}
- le plateau sportif pour les classes de 5^{ème}
- En cas de pluie, la cour du haut est scindée en deux : la partie haute et le coté salles A pour les 6^{ème} ; la partie basse et le coté salles B pour les 5^{èmes}.

a- Arrivée le matin :

- L'établissement ouvre à 7h45
- 5 sas d'entrée pour les élèves et les personnels sous le préau devant la salle des professeurs avec un marquage au sol pour la distanciation. Chaque élève et personnel entre et se désinfecte les mains.
- 1 sas d'entrée pour l'accès agents.
- Les élèves se répartissent selon leur niveau sur leur zone de récréation.
- Pas de récupération de mallette.

- A la sonnerie, les élèves sur le plateau se rangent en file indienne 1 par 1, par ordre alphabétique pour les 5^{ème}1 et 5^{ème}3, par ordre alphabétique inversé pour les 5^{ème}2, sur le marquage prévu à cet effet. Chaque enseignant va récupérer ses élèves qui avancent selon l'ordre donné par l'AED chargé de cette cour. L'appel est effectué à ce moment-là par l'AED.
- Les élèves de la cour du haut se rangent devant leur salle sur le marquage prévu à cet effet perpendiculairement à la porte en file indienne, par ordre alphabétique. L'appel est effectué à ce moment-là par un AED. Un marquage de secours en cas de pluie sera effectué sous la partie couverte.
- Les élèves gardent leurs sacs et les entreposent dans leur salle y compris celui d'EPS. Une fois les effets récupérés, les casiers ne seront plus accessibles. Aucun sac, ni vêtement ne doivent rester dans la cour.

b- Récréation matin/après-midi :

- Chaque élève rejoint sa zone par niveau. Un AED sera positionné pour réguler le flux de sortie.
- **Accès aux sanitaires :** les sanitaires du haut sont réservés aux élèves de 6^{ème}, ceux du bas aux 5^{èmes}.
L'accès est matérialisé au sol et fait l'objet d'une organisation respectant un circuit qui comprend le lavage des mains avant et après, la limitation du nombre et la distanciation.
Les personnels sont invités à respecter l'affectation habituelle des sanitaires selon leurs catégories pour permettre un nettoyage optimal lié à l'activité.
- **Accès Vie scolaire et administration :** afin d'éviter l'encombrement devant cette zone, il convient d'éviter de faire venir les élèves durant cette période ou d'en limiter le nombre et de les prendre en charge immédiatement. Seuls les élèves concernés viennent sur ces lieux et attendent à l'extérieur sur la zone d'attente matérialisée.
Une autre Vie Scolaire sera éventuellement créée afin de gérer les questions courantes.
- **Posture durant la récréation :** sauf situation médicale (une prise en charge spécifique sera effectuée), les élèves restent dans leurs cours respectives sans s'asseoir par terre, ni s'appuyer contre les murs et fenêtres. Les bancs en bois seront neutralisés.
- **Salle des professeurs :** elle sera réorganisée et la capacité d'accueil maximale par sous partie sera affichée.
- **Désinfection / Nettoyage des salles :** les agents assurent le nettoyage des tables, des chaises, des poignées de portes, des fenêtres, des interrupteurs, des bureaux et outils informatiques.
- Une aération des salles de classes est préconisée, en particulier lors des temps de pause (avant le début des cours, récréation, déjeuner, changement de salle de classe).
- A la sonnerie, les élèves se rangent comme le matin au début des cours. Mêmes consignes d'accès aux salles que le matin.
- Les sanitaires sont nettoyés après les récréations. Les poubelles de la cour et des sanitaires sont aussi évacuées après la pause méridienne et chaque récréation.

B- Organisation des enseignements et vie scolaire

- 1 salle banalisée attribuée pour chaque classe en cohérence avec la zone de récréation.
- 1 place attribuée pour chaque élève : sur la base de 1 élève par table
- **Matériel sanitaire par salle :** un gel sera mis dans chaque salle pour que les élèves se désinfectent à chaque entrée, gants pour l'enseignant, désinfectant en spray, sopalin, lingettes, mouchoirs.
- Il convient d'éviter d'échanger des objets avec les élèves en conséquence des photocopies peuvent être distribuées à la condition d'avoir été mise en attente pendant 24h et manipulées après le lavage des mains de l'enseignant. Il en est de même pour la prise de cours par les AESH.
- Les listes et certaines consignes seront scotchées sur le bureau de l'enseignant.
- **A l'intercours,** seul l'enseignant changera de salle, éventuellement les élèves pour rejoindre une salle spécifique. Sauf pour aller aux toilettes, les élèves font la pause en classe en restant dans la zone de leur table. Un AED contribue à la régulation pour la translation des enseignants d'une salle à l'autre en étant positionné aux abords des salles.
- Les élèves devront éviter de toucher toutes surfaces inutiles. L'enseignant en gant ouvrira la porte de la salle et la fermera, touchera les interrupteurs (lumières, volets).
- L'élève qui doit passer au tableau se passe du gel avant de prendre le marqueur et après l'avoir posé. Les élèves n'effacent pas le tableau. Aucun marqueur ne doit rester en classe, chaque enseignant garde ses marqueurs tableaux.

- Uniquement lors des intercoures, l'enseignant désinfectera son espace de travail (tableau, bureau, chaise, clavier et souris) avant de quitter la salle. Ce travail sera effectué aux récréations et pendant la coupure méridienne par les agents.
- **Organisation spécifique de l'EPS :** les recommandations nationales seront appliquées concernant les types d'activités mises en place. Des espaces de vestiaires supplémentaires seront créés afin de respecter la distanciation, un marquage de l'espace individuel sera matérialisé, un protocole d'entrée et de sortie des vestiaires sera communiqué aux élèves. Cette organisation sera évaluée et adaptée en fonction des constats qui seront faits par les enseignants. Une désinfection des vestiaires sera organisée lorsque les classes se succèdent à l'emploi du temps. L'accès aux sanitaires se fera individuellement avec un lavage des mains avant et après le passage.
Le retour des cours d'EPS des élèves de 6^{ème} se fera par l'extérieur encadré par l'enseignant du collège pour ne pas croiser le flux des élèves de 5^{ème} qui descendent sur le plateau.
- **Salle d'étude et aide aux devoirs :** La salle d'étude sera réorganisée sur les salles A2 et A3 afin de respecter les capacités prévues pour une bonne distanciation. L'aide aux devoirs est remplacée par une prise en charge des enseignants et des AED dans le cadre l'emploi du temps global.
- Les élèves n'ont plus d'accès direct au téléphone mais les AED passent les communications en direction des parents.
- **Occupation de salle non prévue par les emplois du temps :**
 - ✓ l'utilisation avec des élèves requiert **l'autorisation expresse** de Mmes Beille et El Bounia ou de M. Nunn. Ceci afin d'organiser la désinfection et s'assurer que la salle est apte à recevoir les élèves.
 - ✓ En cas d'utilisation individuelle, le personnel concerné veillera à nettoyer avant et après son passage avec une lingette désinfectante toutes les parties touchées notamment les boutons de portes, les claviers, la souris, le plan du bureau, la chaise, etc....

C- Organisation de la demi-pension

- A la sonnerie, les élèves se répartissent sur leur zone.
- Les élèves sont appelés au self classe par classe pour alterner des élèves des 2 zones de récréation et limiter la queue d'accès au self.
- La file d'accès au self est matérialisée et s'organise de façon à ce qu'un lavage des mains avant d'entrer soit effectué et contrôlé.
- La biométrie ne sera pas utilisée, ni le salad'bar.
- Un menu unique sera servi de manière à ce que l'élève puisse récupérer un plateau complet déjà constitué (comprenant aussi les couverts, le pain, la serviette et l'eau) évitant ainsi de multiplier les passages sur la banque du self.
- Les élèves seront placés individuellement sur les tables et les mouvements seront régulés.
- A la sortie, les élèves se désinfectent les mains avec du gel hydroalcoolique.
- La salle des commensaux sera aménagée en fonction de sa capacité d'accueil (7 pers.). Faute de places disponibles, les commensaux mangeront dans la salle de restauration avec les élèves. **Les enseignants qui travaillent sur la demi-journée sont invités dans la mesure du possible à ne pas déjeuner dans l'établissement.** Chaque usager devra désinfecter sa place (table et chaise) avant de quitter la salle.
- Les salles de classe sont désinfectées avant la reprise des cours.
- A la sonnerie, mêmes consignes que le matin.

D- Organisation des sorties des élèves

a- Régime des sorties :

En raison de la situation qui interdit tout rassemblement et impose la distanciation physique, le régime des sorties est modifié comme suit :

- **Les élèves non transportés s'ils ont l'autorisation de sortie avant 17h00, sont autorisés à sortir mais doivent rentrer au plus vite chez eux sans stationner devant l'établissement.**
- **Les élèves transportés sont gardés dans l'établissement jusqu'à 17h00 sauf si un adulte vient les récupérer.**

b- Modalités de sortie et fin de journée :

- **Un Sas de sortie** est organisé dans les mêmes conditions que le matin.
- **Les élèves non transportés** sortent directement après passage au sas, en respectant les règles de distanciation, par le parvis.
- **Les élèves transportés** sont rangés dans la cour et accèdent, après passage au sas, directement aux bus présents sous la conduite d'un adulte.
- **Consignes pour les parents :** se garer sur le parking du collège, ne pas pénétrer dans l'établissement, respecter la distanciation physique notamment en restant à proximité de son véhicule à 17h00 mais sur les sorties anticipées venir jusqu'au portail pour ceux qui viennent d'habitude signer à la vie scolaire, respecter autant que possible l'heure de récupération afin d'éviter des attentes dehors.
- **Retour à la maison :** Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au retour à la maison. Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège.
En cas de température supérieure ou égale à 37,8° ou symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre au collège et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR. Les parents en informeront dans les meilleurs délais l'établissement.
Il en est de même pour les personnels qui informeront le chef d'établissement dans les meilleurs délais.

3°) Protocoles particuliers

a- Suspicion de Covid 19 :

- ✓ Pour les élèves et les personnels : une salle dédiée à l'isolement est mise en place à l'infirmerie.
- ✓ Du matériel particulier est mis à disposition pour équiper la personne qui prendra en charge la situation.
- ✓ L'infirmière scolaire prend alors les dispositions prescrites par le protocole national pour traiter la situation.
- ✓ Ce dernier est affiché dans la salle dédiée.

Protocole national prévoyant la conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Lorsque la personne présentant les symptômes est un adulte elle est placée également en isolement avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Lorsque l'enfant est remis à ses parents ou lorsque l'adulte quitte l'établissement, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

En cas de test positif :

- Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

b- Durée, adaptation et mise à jour de ce protocole :

Ce protocole peut évoluer si :

- De nouvelles préconisations sont données par les autorités compétentes,
- En cas de modifications importantes des effectifs prévus notamment en cas de demande du ministère d'accueillir les autres niveaux de classe,
- En cas de constat, dans le fonctionnement au quotidien, de la nécessité de faire évoluer certains processus,
- En cas de réorganisation relative à l'absence ponctuelle de certains personnels.

c- Accès à l'établissement :

- L'entrée et la sortie par le portail central situé en face des logements de fonction est interdit y compris aux personnels sauf en cas de handicap ou de raison médicale ; dans ces derniers cas, l'accès est accompagné. En conséquence, tous les accès se feront par le parvis.
- Toute personne étrangère introduite dans le collège devra être raccompagnée par son interlocuteur qui veillera à désinfecter après sa sortie le bouton sonnette et les points de contact sur le portail.

d- Procédures d'évacuation incendie / confinement / alerte attentat :

Les protocoles habituels s'appliquent dans chacune des situations envisagées dans le respect des règles de distanciation.